

Déclaration d'intention de modification totale du PRD

Introduction

L'accord du Gouvernement stipule que « le développement économique et du cadre de vie à Bruxelles sera porté par un véritable Plan Régional de Développement Durable qui devra penser notre développement autour de l'articulation équilibrée des enjeux économiques, sociaux et environnementaux et dont l'élaboration sera entamée dès le début de la législature. Concrètement, ce PRDD traduira les enjeux du développement durable. Face aux défis majeurs posés par l'essor démographique, les problématiques de l'emploi et de la qualification, ainsi que celles liées à l'environnement et à l'internationalisation, il est indispensable d'élaborer un nouveau Plan Régional de Développement Durable qui permettra rapidement de cibler les principales priorités de la législature de manière opérationnelle ».

L'article 16 du Cobat énonce que « dans les 6 mois qui suivent celui de l'installation du Parlement, le GRBC transmet, pour information au Parlement, un rapport sur son intention de procéder à une éventuelle modification totale ou partielle du PRD ».

Pourquoi opter pour une modification totale du PRD de 2002?

1. Nécessité d'actualiser le PRD

Le PRD actuellement en vigueur date de 2002. Il est confronté avec de nouvelles données (la partie programmatique s'arrête en 2004) et de nombreux impératifs ont vu le jour depuis lors: Bruxelles aura à faire face à de nouveaux défis incontournables. La pertinence de modifier le PRD a été mise en avant dans l'accord de Gouvernement, la nécessité du caractère durable du développement de la Région ayant été traduite par le nouveau vocable Plan Régional de Développement Durable.

2. Des enjeux nouveaux sont apparus et l'ordre des priorités doit être revu

Si un certain nombre d'enjeux avaient déjà été identifiés en 2002 et restent d'actualité, les nouveaux défis exigent de revoir l'ordre des priorités et de prôner davantage un caractère transversal du plan, en raison également de la raréfaction des moyens financiers.

3. La méthodologie est basée sur la participation

La méthodologie proposée pour l'élaboration du nouveau PRDD exige de remettre l'ensemble sur le métier, puisqu'au contraire du PRD précédent (approche « top-down »), il est choisi d'opter pour une approche « bottom-up » participative. Cette façon de procéder permet d'impliquer les acteurs publics et privés qui seront directement concernés par la mise en œuvre du plan. La procédure participative permettra aussi de mobiliser les « forces vives » régionales, et garantira ainsi un caractère plus opérationnel au plan.

4. Le plan prendra en compte l'échelle métropolitaine

Dans une époque marquée par la globalisation et la mondialisation, on ne peut plus imaginer un plan qui ne tienne pas compte de l'échelle métropolitaine qui constitue le véritable bassin socioéconomique régional. Il faudra tenir compte des évolutions et projets dans l'hinterland et tenter de dégager des perspectives de coopération avec les 2 autres Régions dans tous les domaines possibles, tout en sachant que la compétition et la concurrence resteront vives dans des secteurs importants.

5. Le plan sera soumis à une évaluation environnementale

En ce qui concerne le processus légal de réalisation du PRDD, à la différence des PRD précédents, ce projet de Plan sera soumis obligatoirement à une évaluation des incidences environnementales. Cette évaluation a pour but d'identifier à un stade précoce les incidences environnementales du projet de Plan et de suggérer les mesures correctrices à engager au moment de l'élaboration du Plan. Cela justifie également le principe d'une révision totale du plan: on ne peut pas laisser subsister une partie du plan qui n'aurait pas été soumise à cette procédure. D'autre part, l'évaluation environnementale se fera simultanément à l'élaboration du projet pour éviter que ce travail ne revête un caractère encyclopédique ou académique mais puisse être utile pour améliorer les propositions suite à l'analyse de variantes ou d'alternatives en temps utile. Enfin, l'évaluation environnementale est caractérisée par la nécessité d'évaluer les effets potentiels de manière transversale et systémique: cela justifie également une révision globale du plan.

6. Le plan sera stratégique et opérationnel

Pour garantir l'efficacité des options et mesures préconisées, le nouveau PRDD devra être un document synthétique qui détermine des grandes priorités aux horizons 2020 et 2040, pour lesquels des objectifs clairs et limités doivent être définis et des mesures opérationnelles décrites, comprenant des indicateurs et des tableaux de bord. Il faudra revoir les articulations entre le plan régional et les plans sectoriels qui seront les instruments d'exécution, de même que les programmes qui devront être exécutés à l'échelle des communes, dans une optique de partenariat en respectant le principe de subsidiarité.

Conclusions

Ces éléments démontrent à suffisance qu'il est indispensable de procéder à une modification totale du PRD de 2002, tout en ne rejetant pas d'office certains acquis de ce plan mais en les replaçant dans un nouveau cadre global et réévalué.

Le contexte, les objectifs et la méthode

Les nouveaux défis

Même si la conjoncture économique et le contexte budgétaire lui sont à ce jour défavorables, Bruxelles n'en reste pas moins à un tournant de son histoire.

Notre Ville-Région doit faire face à de nouveaux défis qui orienteront inévitablement la vision que nous avons du développement futur de notre ville, mais également, et plus pragmatiquement, l'évolution des solutions que nous devons y apporter.

Bruxelles est confrontée à **5 nouveaux défis majeurs**, raison pour laquelle un nouveau projet de ville doit voir le jour à Bruxelles.

- **Le défi de l'essor démographique.**

La plupart des centres urbains européens doivent faire face au « boom démographique », l'un des grands défis du XXIème siècle.

Bruxelles connaît un renversement de tendance entre le premier PRD, qui avait pour objectif politique d'inverser le mouvement d'exode urbain, le deuxième PRD qui annonçait une croissance progressive de la population et la situation actuelle, où les prévisions indiquent un fort accroissement de la démographie bruxelloise – pour rappel, le Bureau du Plan prévoit un accroissement de 170.000 personnes à court terme (2020). Cette augmentation est principalement due à une natalité interne forte, à un flux migratoire important, conséquence en partie de l'élargissement de l'Union européenne.

Toutefois, n'oublions pas que l'exode urbain est toujours d'actualité, puisqu'on constate que 15.000 à 20.000 personnes quittent la Région chaque année pour s'établir en périphérie, tandis que 10.000 personnes déménagent de la périphérie pour rejoindre la Région.

Rajoutons que la population jeune (0-14 ans) va proportionnellement davantage croître, puisqu'on estime qu'elle pourrait augmenter de 25% (50.000 unités) d'ici à 2020.

Par ailleurs, un enfant sur 3 naît dans une famille sans revenus du travail. Un jeune sur 3, entre 18 et 25 ans, est chômeur complet indemnisé. Les migrations internationales, souvent d'ordre économique, augmentent cette catégorie de population, qui, de plus, se retrouve souvent précarisée et vis-à-vis de laquelle une coordination des politiques d'accueil est nécessaire.

Plus particulièrement, on constate que la population augmente le plus dans certaines communes de l'ouest, soit les plus précarisées de la Région.

Cette situation a pour conséquence d'obliger ces communes à non seulement devoir créer les services et équipements inhérents à cet accroissement de population et à leur précarisation, mais elle risque aussi de renforcer le déséquilibre de développement du territoire bruxellois.

- **Le défi de l'emploi, de la formation et de l'enseignement**, rendu plus important que jamais suite aux effets de la crise économique provoquée par la récente crise financière conjugués à l'essor démographique qui amène de plus en plus de jeunes sur le marché de l'emploi.
- **Le défi environnemental** qui implique que Bruxelles devienne un modèle en matière de développement et de mobilité durables du fait que les générations futures devront faire face à des enjeux climatiques primordiaux. Ce défi est de plus une source économique majeure pour la création d'emplois et peut contribuer à la promotion de l'image internationale de la Région.

- Le **défi de la lutte contre la dualisation de la ville et la pauvreté** qui nécessite l'intensification des politiques transversales et territorialisées dans les domaines sociaux, économique et culturel en ciblant les dispositifs dans les zones et les quartiers les plus fragilisés et en luttant activement contre toutes les formes de discrimination.
- Le **défi de l'internationalisation** qui constitue plus que jamais la vocation de Bruxelles mais qui doit réussir à mieux inclure les Bruxellois et à profiter davantage aux habitants de la ville. Cette dynamique doit bénéficier à toutes les couches de la population, en particulier aux moins qualifiés et contribuer activement à lutter contre les risques d'exclusion sociale.

Les objectifs

Face à ces défis primordiaux pour l'avenir de Bruxelles, il s'agit de **lister les principaux objectifs** qui nous attendent à court et moyen terme (2020).

- ***Le premier objectif à atteindre est d'adapter les politiques de la ville face à l'essor démographique et d'assurer une qualité de vie pour ses habitants.***

Pour répondre à ce défi démographique, il est nécessaire d'adapter les politiques régionales en termes de logements, d'équipements et d'infrastructures si on veut maintenir une qualité de vie à l'ensemble de la population.

Cette adaptation des politiques de la ville passe par une nouvelle offre d'équipements dans les domaines liés aux services comme des établissements scolaires de qualité sur tout le territoire régional, des hôpitaux publics performants et des services sociaux et de santé bien répartis, des crèches et autres structures liées à la petite enfance, ou encore des maisons de repos ou des espaces verts.

Il s'agira, à travers la conférence interministérielle social-santé, de programmer et de coordonner les politiques sociales et de santé, ainsi que de réaliser un travail d'inventaire important et d'adapter l'offre là où les besoins se font sentir, en fonction de la structure démographique et socio-économique des quartiers.

Il faudra accroître l'offre de logements publics, entre autres via la rénovation et la production de logements sociaux mais aussi moyens, ainsi que des logements adaptés (personnes âgées, personnes handicapées,...).

D'ici 2020, il faudrait prévoir un accroissement très important du parc de logements bruxellois du fait également de l'augmentation des ménages de 1 ou de 2 personnes, en raison de la situation familiale des Bruxellois (divorces, séparations,...), pas moins d'un ménage sur deux étant actuellement composé d'une seule personne à Bruxelles tandis que le nombre de familles monoparentales tendant à croître fortement. Cela exigera d'augmenter considérablement le rythme de production annuelle totale de logements publics et privés, et de porter la part du logement en gestion publique à finalité sociale à 15% du parc de logements tout en assurant une répartition harmonieuse des logements publics dans l'ensemble des 19 communes.

Il faudra également être attentif à la pression sur le parc de logement, principalement locatif, dans une ville qui va accueillir nombre de nouveaux habitants de statuts sociaux différents, ce qui amènera une concurrence très forte et rendra les conditions d'accès au logement pour les plus démunis encore plus difficiles. Il sera donc utile de développer de nouvelles formes d'habitat, telles que l'habitat groupé ou intergénérationnel, ainsi que de mettre sur pied un système d'encadrement des loyers.

Afin de pouvoir réaliser une mobilité durable, la localisation et l'aménagement des zones d'habitat doivent se faire en tenant compte des principes de proximité de fonctions et de l'accessibilité aisée aux réseaux structurants de la mobilité durable, à savoir le réseau cyclable et le réseau de transports en commun.

L'adaptation des politiques de la ville à l'essor démographique pose également des questions essentielles liées à l'aménagement du territoire: densification du bâti par ses gabarits et/ou modification de la destination du sol? Quelle mixité sociale et culturelle, où et comment? Quelles implantation et localisation des équipements dans les quartiers? Mais également, comment gérer l'accroissement des besoins en déplacements liés à l'augmentation de la population et aux investissements en équipements?

- **Le deuxième objectif vise le développement socio-économique du territoire.**

Alors que Bruxelles compte pour 20% du PIB national, que notre Région figure à la cinquième place des villes européennes les plus attractives après Londres, Paris, Francfort et Barcelone¹, qu'elle se situe au troisième rang des régions les plus riches de l'Union européenne², le revenu moyen des Bruxellois continue de baisser. Plus de la moitié des emplois bruxellois sont occupés par des navetteurs, alors que le taux de chômage atteint 20% de la population active. Nous faisons donc face à une situation socioéconomique préoccupante et contradictoire par rapport au statut macroéconomique de Bruxelles.

On ne pourra toutefois se limiter aux 19 communes pour définir une vision du développement socioéconomique de la Région. La zone d'influence de Bruxelles est bien plus large, puisque Bruxelles est le carrefour des communications et des affaires de la Belgique. On peut d'ailleurs constater que globalement, le bassin socio-économique bruxellois est une zone à fort dynamisme économique (le taux de chômage descend à 12% si l'on prend en compte une zone incluant les 2 Brabants).

La scolarité, l'enseignement (ordinaire, spécialisé, technique et professionnel) et la formation professionnelle de nos jeunes devront être la priorité des priorités du développement urbain futur, et notamment dans le cadre de la création de nouvelles filières. Dans le cas contraire, on risque de voir grossir les rangs des exclus de la société, avec tout ce que cela a pour conséquence en termes de coûts sociaux, de frein économique, de rentrées fiscales.

Cet objectif sera fortement influencé par la mise en oeuvre de synergies Emploi – Environnement – Economie – Formation dans le cadre de l'Alliance Emploi-Environnement, premier objectif de l'accord de Gouvernement, dont le Pacte de Croissance Urbaine Durable est l'élément central.

¹ Selon l'« European Cities Monitor ».

² Selon le classement d'Eurostat.

En réponse à la pénurie de surfaces disponibles pour les activités économiques, une attention particulière sera portée à l'accroissement des terrains et bâtiments à vocation économique, tant par la détermination de nouvelles zones destinées à accueillir les activités productives que par la revalorisation de terrains ou bâtiments inoccupés ou par la création des conditions permettant le maintien ou le retour de PME dans le tissu urbain, en veillant à conserver l'équilibre entre les fonctions d'habitat et les fonctions économiques et industrielles.

Garantir un développement économique durable est une priorité. A cette fin, ces activités doivent s'implanter en tenant compte non seulement du réseau de transports publics existants et du maillage cyclable, mais également en se raccordant correctement aux voies de transports durables tels le réseau ferré ou le réseau fluvial, et en dernière instance au réseau des voiries principales. De même, il y a lieu de veiller à implanter les grands immeubles de bureaux près des nœuds de transports en commun et en particulier près des grandes gares.

Le développement socio-économique et de l'emploi pose aussi la question de savoir quels partenariats développer en priorité avec les acteurs de l'éducation et de la formation, pour quel public, quels fonctions et secteurs. Quel avenir pour notre jeunesse, surtout en fonction de ses difficultés socioéconomiques liées, entre autres, à la crise économique? Quelles actions de discrimination positive des territoires, couplées à une aide aux personnes dans leurs différents milieux de vie? Quel tissu et quelle diversité économique, à travers quelle régulation et stimulation? Comment garantir des terrains et infrastructures nécessaires à l'établissement ou au maintien d'activités économiques de production, de transformation et de logistique durable?

- ***Le troisième objectif vise à améliorer l'environnement général de la ville.***

Il s'agit d'inscrire Bruxelles dans l'après Kyoto. Cet objectif implique que Bruxelles devienne un modèle en matière de développement et de mobilité durables, la ville des générations futures, et ce également en fonction du défi démographique. L'accroissement de la population risquerait d'entraîner une augmentation de la pollution, des déchets, de la consommation d'énergie, et une saturation des transports.

La responsabilité de Bruxelles en ce domaine est aussi de montrer l'exemple en tant que Capitale européenne.

Améliorer l'environnement est également une source d'emplois. On a pu le constater, par exemple, dans le cadre de la production de bâtiments exemplaires, qui a pour objectif d'intégrer les aspects énergétiques dès la conception architecturale, mesure dont un effet de masse important permettra de placer la Région dans le peloton de tête des villes qui auront pu anticiper les grands enjeux énergétiques et environnementaux.

La réduction des émissions de gaz à effet de serre, que l'accord de Gouvernement fixe à 30% pour 2025 par rapport à la situation de 1990, implique en première instance de diminuer les émissions directes de CO₂, qui proviennent pour 70% des bâtiments. Leurs performances énergétiques doivent être améliorées afin de réduire les besoins énergétiques des logements (dont les charges dépassent parfois le niveau des loyers) et des immeubles tertiaires. L'enjeu sera d'abord climatique, mais aura aussi des conséquences sur la santé.

Une autre source importante d'émissions de CO2 est le transport, qui est par ailleurs la source principale de la pollution de l'air. Nous devons avoir pour objectif de réduire le volume de circulation et d'opérer un glissement modal vers les modes de déplacements à caractère plus durable et d'améliorer l'efficacité environnementale. Il faut organiser la mobilité en fonction du principe « PVTCVP », c'est-à-dire en rationalisant la demande de mobilité et en hiérarchisant les modes de déplacement: d'abord la marche à pied, ensuite le vélo, puis les transports en commun et enfin le transport personnel motorisé, tout en accordant aux piétons et aux cyclistes une place centrale dans la composition urbaine.

De manière générale, le PRDD devra marquer l'objectif d'optimisation des ressources, et de limitation de tous types de pollutions.

Des questions essentielles se posent dans ce domaine: comment la Région répondra-t-elle aux exigences de diminution de production de gaz à effet de serre et s'inscrira-t-elle dans la perspective d'une métropole d'après Kyoto? Comment envisager une ville amenée à intégrer les enjeux énergétiques? Comment faut-il opérer un glissement modal? Comment la pression du trafic peut-elle être diminuée? Comment améliorer la mobilité durable, par quelle intermodalité et connexion de réseaux, et par quel mode d'accessibilité dans la ville?

- ***Le quatrième objectif vise à combattre la dualisation territoriale et sociale.***

Les études récentes montrent que la dualisation se renforce à Bruxelles du fait de son statut de grande ville, et ce malgré les politiques de la ville ambitieuses menées par la Région depuis le début des années 90.

L'analyse géographique des différentes dimensions de la précarité montre un « croissant pauvre » concentrant l'ensemble des difficultés dans les quartiers industriels du 19ème siècle à l'ouest de la Région, autour du canal. A contrario de la première couronne ouest, certains quartiers situés dans le Pentagone et la première couronne sud-est de Bruxelles ont vu leur situation s'améliorer.

Ces inégalités socio-économiques sont accentuées par des inégalités environnementales. En matière de santé (exposition à la pollution, exposition au bruit) ou par le déficit d'espaces verts dans ces quartiers, etc.

Il faudra dès lors orienter de nouveaux programmes de rénovation urbaine qui puissent apporter une solution à cette dualisation économique et environnementale de la ville, principalement dans les zones les plus fragilisées, au bénéfice des populations les plus défavorisées, et qui puissent répondre au morcellement par une restructuration du tissu urbain et un remembrement urbain des grandes zones.

La réponse à la dualisation de la ville doit par ailleurs s'accompagner d'une politique sociale et d'une gestion coordonnée des politiques personnalisables. Un outil central de cette coordination sera le plan intégré de lutte contre la pauvreté en cours d'élaboration, ainsi que la Conférence Interministérielle social-santé prévue dans les différents accords régionaux.

Le réseau des transports publics doit offrir aux populations les plus fragilisées un accès aisé, sécurisé et sécurisant à l'ensemble des fonctions en général, et à l'emploi en particulier, et ce en tenant compte de la spécificité du marché du travail.

La conjonction de ces actions d'aménagement et d'une politique sociale dans la lutte contre la dualisation constitue par ailleurs une réponse au problème de l'insécurité.

Bruxelles doit avoir pour objectif de devenir une ville sûre (label « safe city »).

Le futur PRDD devra comporter un volet sécurité qui sera confié à un groupe de travail spécifique et ne se limitera pas au volet prévention, même s'il s'agit a priori de la seule compétence régionale en la matière. L'absence de compétence régionale en termes de sécurité pose un problème majeur vu les attentes de notre population et les risques que des incidents de nature et d'importance diverses font peser sur la confiance des citoyens dans nos institutions, sur la cohésion sociale de la ville et l'attractivité de celle-ci.

- ***Le cinquième objectif vise à faire de Bruxelles une ville à dimension internationale.***

La présence des institutions européennes est un atout majeur pour Bruxelles et les Bruxellois. On passe d'une économie secondaire, dont le premier PRD voulait mettre un frein au déclin déjà constaté, à une économie tertiaire, dont l'Europe est le premier moteur.

C'est clairement la vocation de Bruxelles, mais cet objectif doit mieux profiter aux Bruxellois. Il s'agit de développer les grandes zones stratégiques afin de répondre de manière structurelle aux besoins des Bruxellois (logements, équipements, espaces verts, mobilité, emploi), par le biais d'une politique de grands projets urbains.

Les objectifs du Plan de Développement International seront intégrés dans cette dimension, et particulièrement le développement des grandes zones stratégiques, la création de grands équipements et l'élaboration d'une stratégie de citymarketing.

La dimension internationale suppose également de prendre en charge le « défi d'image »: comment renforcer l'attractivité régionale (ménages, entreprises et emplois), mais aussi internationale de la Région (recherche et développement, technopôles, culture, tourisme,...)? Quelles priorités culturelles et événementielles pour conforter l'image de Bruxelles?

Le positionnement de Bruxelles au niveau international suppose également de travailler à l'échelle métropolitaine.

Pour les transports, les Bruxellois bénéficient déjà des avantages d'une métropole mais en ce qui concerne la localisation des activités par rapport aux lieux de résidence, la Région est coincée par ses limites administratives et dès lors une coopération est nécessaire entre les 3 Régions.

Le prochain PRDD devra prendre en compte diverses aires de planification et de coopération: le réseau urbain central belge, l'aire métropolitaine fonctionnelle (zone RER), l'agglomération urbaine.

Il faudra également faire une synthèse des études et projets existants en Région flamande (START – Zaventem, Machelen/Vilvoorde, Groot-Bijgaarden, afbakening stedelijk gebied rond Brussel...) et en Région wallonne (gares RER, développement de Louvain-la-Neuve,...).

Il est important de pouvoir mettre en évidence les nécessaires complémentarités et intérêts communs (ou situations win-win) entre Bruxelles et les 2 autres Régions pour l'avenir de l'aire métropolitaine bruxelloise dans de nombreux domaines. Pensons au développement économique et à l'emploi, comme l'a souligné le monde économique; à la mobilité, depuis les transports en communs jusqu'aux itinéraires cyclables ou promenades vertes; à l'aménagement durable du territoire qui nécessite un usage parcimonieux du sol et une lutte contre l'étalement urbain; au tourisme urbain, fluvial ou de nature; aux réseaux de recherche-développement et d'enseignement,... Les possibilités de collaboration ne manquent pas et Bruxelles enregistre avec satisfaction que le Gouvernement flamand a inscrit dans son accord de majorité la volonté de coopérer avec la Région de Bruxelles-Capitale pour le développement de l'hinterland. Il sera utile de formaliser des accords de coopération, à tout le moins en ce qui concerne l'échange d'informations, de données, d'études. Par ailleurs, les procédures d'évaluation environnementale des plans, programmes et projets obligent, pour respecter la directive européenne 2001/42 « *relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement* », à associer au processus d'évaluation les autorités des Etats ou Régions voisins qui peuvent être concernés par les incidences de ces plans (la directive a été transposée dans le COBAT en 2004).

Les conditions de réussite

Il s'agit, après avoir identifié les « défis » (les problèmes) et les « objectifs » (les solutions à apporter), de prendre en compte 4 conditions de réussite pour la mise en oeuvre du PRDD.

Les questions institutionnelles

- Comme l'énonce l'accord de Gouvernement, il s'agira de s'inscrire dans une dynamique de collaboration pro-active avec les autres niveaux de pouvoirs compétents sur le territoire bruxellois (Communautés, Commissions communautaires, communes) dans le souci d'une gestion cohérente des problématiques existant à l'échelle régionale (enseignement, formation, mobilité, aménagement du territoire, équipements,...) et celui de garantir l'efficacité des politiques de proximité. A cet effet, il est primordial de renforcer la complémentarité et la collaboration entre la Région et les communes et de prendre en compte les travaux du Groupe de travail qui sera chargé de remettre ses conclusions sur la répartition des tâches dans le souci d'une gestion régionale cohérente et de politiques de proximité efficaces.
- Il faudra également mettre en place une formule de coopération avec les 2 autres Régions, pour appréhender une stratégie coordonnée pour le développement de l'aire métropolitaine bruxelloise, et identifier en particulier les domaines où la coopération sera bénéfique pour les 3 Régions, tout en prenant en compte les logiques de concurrence qui existent dans certains domaines.

Les questions de fiscalité et de financement

- Le PRDD devra arrêter le montant des coûts dûs au statut de Bruxelles en tant que capitale nationale et européenne, et à l'écart entre le territoire administratif de la Région et le bassin socio-économique régional, et ce dans le cadre d'un refinancement juste des services urbains (transports publics et privés, sécurité, propreté, environnement, infrastructures sociales, de santé ou culturelles, équipements, etc...) qui bénéficient à l'ensemble du pays.
- Outre les impôts régionaux et la dotation fédérale, il faudra aussi identifier d'autres sources complémentaires de recettes.

- Un examen de l'appareil fiscal bruxellois devra permettre de corriger des anomalies ou injustices, d'améliorer les recettes tout en s'inscrivant dans la simplification administrative. A cet effet, il est indispensable que la Région dispose d'une administration fiscale propre en ce qui concerne les impôts régionaux. Cette administration fiscale régionale sera compétente pour la perception du PRI et s'attachera à permettre aux communes de mieux évaluer leurs recettes.

La cohérence de la politique d'aménagement du territoire

- Le PRDD devra intégrer et articuler les différents plans et les études réalisées à ce jour (Plan de Développement International, schémas directeurs, etc) avec le nouveau projet de ville.
- Outre la révision partielle prévue dans l'accord de Gouvernement pour les grandes zones du PDI, le PRDD devra intégrer l'intention d'évaluer le PRAS et d'éventuellement le réviser, pour réaliser les objectifs de développement durable inscrits dans le PRDD.

La gouvernance du PRDD

- Le PRDD sera élaboré avec le soutien des acteurs régionaux publics et privés et le concours des « forces vives » régionales. Cette mobilisation des acteurs sera un premier gage de succès. L'expérience des plans précédents a cependant montré qu'il était indispensable de prévoir dès le départ des procédures de suivi, d'évaluation et d'adaptation pour que le plan reste un instrument dynamique et produise des effets: le plan prévoira les conditions et moyens de mise en œuvre des programmes et projets. Le PRDD contiendra donc des instruments de mesure des résultats obtenus et des impacts réalisés (indicateurs et tableaux de bord) et le processus d'évaluation annuelle prévu dans le Cobat sera respecté.
- Pour améliorer l'efficacité du PRDD, le plan prévoira une intégration et une bonne articulation avec les plans et programmes sectoriels (logement, mobilité, bruit, air, eau, déchets, économie/emploi, etc...).

La méthodologie

Ce nouveau PRDD devra être un **plan transversal et pragmatique**: il devra fixer des objectifs, en les hiérarchisant, et les moyens, dont les moyens financiers, pour les réaliser. Il devra également revoir la gouvernance régionale, notamment dans ses relations avec les communes, dans un souci d'efficacité, de pertinence et de rationalité. Bref, il sera LA réflexion prospective servant de cadre à l'ensemble de nos choix et de nos décisions.

Le PRDD devra être un outil mobilisateur pour le futur du développement régional dans un contexte de crise économique et de difficulté budgétaire. La vision devra être partagée entre tous les acteurs institutionnels et autres. Les partenariats seront indispensables pour la mise en œuvre des programmes et projets: il s'agira tant de partenariats public/public que de partenariats public/privé.

Pour ce faire, le Gouvernement propose une **méthodologie** alliant réflexion, participation, synergie, action, et ce dans un démarche prospective.

Comme il s'agit d'un plan stratégique et que tous les membres du Gouvernement sont concernés, un **Comité de pilotage politique** sera rapidement installé, dont la mission sera d'échanger les informations utiles à l'élaboration du PRDD, de faire les suivis des travaux, de proposer des orientations au Gouvernement,....

Il pourra s'appuyer sur le soutien d'un **Comité de pilotage scientifique et technique** regroupant les administrations et organismes para-régionaux, des experts et des personnalités du monde académique. Ce dernier Comité aura pour tâche d'appuyer le travail politique, en apportant l'ensemble des informations et des analyses dont le Gouvernement aurait besoin dans l'élaboration du PRDD.

Le PRDD sera élaboré en articulation avec les Commissions communautaires de la Région (Commission communautaire française, Vlaamse Gemeenschapscommissie et Commission communautaire commune) pour ce qui concerne leurs compétences, notamment dans le cadre de conférences interministérielles (social-santé, formation-emploi).

Lorsque les grandes orientations du PRDD seront connues, nous travaillerons avec tous les niveaux de pouvoir pour assurer à terme la bonne transversalité des priorités et de mesures du PRDD, tout en gardant la maîtrise des décisions. Un **Comité national de suivi et d'accompagnement** sera mis sur pied afin de trouver des pistes de collaboration dans les compétences de chacun.

Nous commencerons par demander aux administrations et aux pararégionaux de nous fournir une **évaluation** de leurs missions principales, ce qui nous permettra d'avoir une vision exhaustive des politiques menées au sein de la Région, et surtout d'en faire la critique et vérifier l'opportunité de celles-ci dans une optique prospective, pour faire face aux nouveaux défis à rencontrer.

Ensuite, un large **processus de consultation et de participation**, sous forme d'ateliers de prospective stratégique et de débats publics, permettra de définir les premières orientations du PRDD, et ce avec les représentants des habitants et d'organisations non gouvernementales à but spécifique (monde associatif), les privés (promoteurs, investisseurs, partenaires sociaux,...), les administratifs (administrations et pararégionaux), les politiques (régionaux, communautaires et communaux), les académiques (monde universitaire),... Cette concertation doit être le ciment du PRDD et permettre la mobilisation de tous les acteurs du développement urbain vers des objectifs communs.

Nous envisageons également de lancer un **concours d'urbanisme**, visant à proposer un nouveau projet d'aménagement global de Bruxelles qui aura pour ambition de développer une vision spatiale stratégique, qui intègrera les acquis des schémas directeurs et les opérations de renouvellement urbain (Contrats de quartier) mais se situera dans le contexte métropolitain.

La situation actuelle de difficultés budgétaires ne doit pas nous faire abandonner toute ambition: bien au contraire, nous devons rassembler les énergies et développer une vision et un plan créatifs, cohérents et efficaces pour susciter une adhésion et une mobilisation de tous au delà des appartenances et des contingences du moment.